



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 15 février 2021
Séance du 8 février 2021

10 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Budget Primitif 2021

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BROCHOT	1

■ **Date de la convocation : 09/02/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Considérant la strate démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre est présenté par fonction.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » comprend notamment :

- Les écritures de reprise des résultats 2020, à savoir :
 - D001 : 239 590,98 €
 - R1068 : 239 590,98 €



Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » s'élève à :

- Section de fonctionnement: 6 045 031,00 €
- Section d'investissement : 4 502 326,98 €

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-11 et suivants, L2311-1 à L2343-2,
Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,
Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,
Vu la délibération n°4 du 25 juin 2018 portant sur la création du budget annexe ZAC Ec'Eau Port,
Vu la délibération n°12 du 15 octobre 2018 fixant le cadre des actions du budget annexe ZAC Ec'Eau Port,
Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 10 décembre 2020,
Vu le budget primitif 2021 ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » du 8 février 2021,
Considérant que le projet de budget primitif 2021 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **36** Pour : **34** Contre : **2** Abstention : **0**

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe « Ec'Eau Port » comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **17 FEV. 2021**
et publication ou notification le **17 FEV. 2021**
affiché le **16 FEV. 2021**
CREIL, le **17 FEV. 2021**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021



ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215010-DE